

RUBRIQUE 1: Identification

1.1 Identificateur de produit

· **Nom du produit** : *Nexter SC® Acaricide/Insecticide*

· **No CAS** : Pyridaben (450 g/L): 96489-71-3

· **Numéro d'enregistrement**

No D'HOMOLOGATION 33433

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Groupe 21 Insecticide

· **Emploi de la substance / de la préparation** *Acaricide / insecticide agricole*

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· **Producteur/fournisseur** :

Gowan Company

P.O. Box 5569

Yuma, Arizona 85366-5569

(800) 960-4318

· **Service chargé des renseignements** : *sds@gowanco.com*

1.4 Numéro d'appel d'urgence :

Chemtrec de téléphone d'urgence 24 - Heures: (déversement, fuite ou d'incendie)

à l'intérieur US & Canada: (800) 424-9300

à l'extérieur des États-Unis et Canada: +011 (703) 527-3887

En cas d'urgence médicale (Prosar): (888) 478-0798

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

· **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS09 Environnement

Aquatic Acute 1

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Aquatic Chronic 1

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



GHS07

Toxicité aiguë - voie orale – catégorie 4

H302 Nocif en cas d'ingestion.

Toxicité aiguë - par inhalation - catégorie 4

H332 Nocif par inhalation.

Sensibilisant cutané - catégorie 1

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

2.2 Éléments d'étiquetage

· **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** *Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.*

· **Pictogrammes de danger**



GHS07 GHS09

· **Mention d'avertissement** *Attention*

(suite page 2)

CA/FR

Fiche de données de sécurité

selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 07/03/2019

Révision: 07/03/2019

Nom du produit : Nexter SC® Acaricide/Insecticide

(suite de la page 1)

· **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage :**

Pyridaben

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one

· **Mentions de danger**

H302+H332 Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Conseils de prudence**

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection.

P301+P312 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

P330 Rincer la bouche.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**

IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU

SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU

· **Système de classification:**

· **NFPA ratings (scale 0 - 4)**



Santé = 1

Feu = 0

Réactivité = 0

INDICE DE RISQUE:

4 Risques graves

3 Danger sérieux

2 Risque modéré

1 Léger danger

0 Risque minimal

· **2.3 Autres dangers**

· PBT: Non applicable.

· vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/information sur les ingrédients

· **3.2 Caractérisation chimique : Mélanges**

· **Description :** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· **Composants dangereux :**

CAS: 96489-71-3	Pyridaben	45,0%p/p
	Toxicité aiguë - voie orale – catégorie 3, H301; Toxicité aiguë - par inhalation - catégorie 3, H331; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410	

· **Indications complémentaires :** Pour le libellé des mentions de danger citées, se référer au chapitre 16.

CA/FR

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 07/03/2019

Révision: 07/03/2019

Nom du produit : Nexter SC® Acaricide/Insecticide

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 4: Premiers soins

· 4.1 Description des premiers secours

· Remarques générales :

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

Pour les urgences médicales composer 1-888-478-0798.

· Après inhalation :

- Déplacer la personne vers une source d'air frais.
- Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible.
- Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

· Après contact avec la peau :

- Enlever tous les vêtements contaminés.
- Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes.
- Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

· Après contact avec les yeux :

- Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes.
- Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil.
- Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

· Après ingestion :

- Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.
- Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler.
- Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin.
- Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

· 5.1 Moyens d'extinction

· Moyens d'extinction :

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

· 5.3 Conseils aux pompiers

Restez au vent. Éviter de respirer la fumée. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les conteneurs exposés au feu. Contenir le ruissellement.

- **Équipement spécial de sécurité :** Porter un appareil de protection respiratoire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement :

TOXIQUE pour les abeilles. Les abeilles peuvent être exposées par pulvérisation directe, par dérive de pulvérisation et par résidus sur les feuilles, le pollen et le nectar dans les cultures en fleurs et les mauvaises herbes.

TOXIQUE pour les arthropodes utiles.

TOXIQUE pour les oiseaux.

TOXIQUE pour les petits mammifères sauvages.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 07/03/2019

Révision: 07/03/2019

Nom du produit : Nexter SC® Acaricide/Insecticide

(suite de la page 3)

TOXIQUE pour les organismes aquatiques.

TOXIQUE pour les plantes terrestres non ciblées.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Recueillir les liquides à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (sable, terre, terre de diatomées, vermiculite)

Assurer une aération suffisante.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manutention et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Nocif ou mortel en cas d'ingestion.

Nocif en cas d'inhalation. Éviter d'inhaler les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

Peut irriter les yeux et la peau. Evitez le contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

Sensibilisant cutané potentiel.

· Préventions des incendies et des explosions : Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

· Stockage :

· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage : Conservez dans un endroit frais et sec.

· Indications concernant le stockage commun :

Tenir à l'écart des aliments, des boissons et des aliments.

Ne pas expédier ou entreposer à proximité de denrées alimentaires, d'aliments pour animaux, de semences et d'engrais.

· Autres indications sur les conditions de stockage : Tenir les emballages hermétiquement fermés.

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôle de l'exposition/ protection individuelle

· Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :

Sans autre indication, voir point 7.

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

· Remarques supplémentaires :

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

· Equipement de protection individuel :

· Mesures générales de protection et d'hygiène :

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

· Protection respiratoire :

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

(suite page 5)

CA/FR

Fiche de données de sécurité

selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 07/03/2019

Révision: 07/03/2019

Nom du produit : Nexter SC® Acaricide/Insecticide

(suite de la page 4)

· **Protection des mains :**



Gants de protection

· **Matériau des gants** Résistant aux produits chimiques fait de tout matériau imperméable

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· **Protection des yeux :**



Lunettes de protection

· **Protection du corps :**

Les préposés à l'application et autres manipulateurs doivent porter:

- chemise à manches longues et pantalons longs
- Gants résistant aux produits chimiques
- chaussures et chaussettes

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· **Indications générales**

· **Aspect :**

- **Forme :** Liquide
- **Couleur :** Blanc
- **Odeur :** Inodore
- **Seuil olfactif :** Non déterminée.

· **valeur du pH à 20 °C:** 6,7

· **Changement d'état**

- **Point de fusion :** Non déterminée.
- **Point d'ébullition :** Non déterminée.

· **Point d'éclair** Non applicable.

· **Inflammabilité (solide, gazeux) :** Non applicable.

· **Température de décomposition :** Non déterminée.

· **Auto-inflammation :** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· **Danger d'explosion :** Le produit n'est pas explosif.

· **Limites d'explosion :**

- **Inférieure :** Non déterminée.
- **Supérieure :** Non déterminée.

· **Pression de vapeur :** Non déterminée.

· **Densité à 20 °C:** 1,057 g/cm³

- **Densité relative** Non déterminée.
- **Densité de vapeur:** Non déterminée.
- **Taux d'évaporation:** Non déterminée.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 07/03/2019

Révision: 07/03/2019

Nom du produit : Nexter SC® Acaricide/Insecticide

(suite de la page 5)

· **Solubilité dans/miscibilité avec**

· **l'eau :** Dispersable

· **Coefficient de partage (n-octanol/eau) :** Non déterminée.

· **Viscosité :**

· **Dynamique :** Non déterminée.

· **Cinématique :** Non déterminée.

· **9.2 Autres informations** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

· **10.1 Réactivité** Pas de décomposition si utilisé selon les règles.

· **10.2 Stabilité chimique**

· **Décomposition thermique/conditions à éviter :** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

· **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.

· **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **10.5 Matières incompatibles :** Oxydants forts

· **10.6 Produits de décomposition dangereux :** Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Données toxicologiques

· **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

· **Toxicité aiguë :**

Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :**

Oral	LD50	1.098 mg/kg (conseil)
Dermique	LD50	>5.000 mg/kg (conseil)
Inhalatoire	LC50/4 h	>2,1 mg/l (conseil)

· **Effet primaire d'irritation :**

· **de la peau :** Légèrement irritant

· **des yeux :** Modérément irritant

· **Sensibilisation :**

Peut provoquer une allergie cutanée.

· **Indications toxicologiques complémentaires :**

· **Catégories cancérogènes**

· **IARC / CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer)**

Aucun des composants n'est compris.

· **NTP / PNT (Programme National de Toxicologie)**

Aucun des composants n'est compris.

· **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**

· **Mutagénicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 07/03/2019

Révision: 07/03/2019

Nom du produit : Nexter SC® Acaricide/Insecticide

(suite de la page 6)

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Données écologiques

- **12.1 Toxicité**
TOXIQUE pour les abeilles. Les abeilles peuvent être exposées par pulvérisation directe, dérive de pulvérisation et résidus sur les feuilles, le pollen et le nectar dans les cultures en fleurs et les mauvaises herbes
TOXIQUE pour les arthropodes utiles.
TOXIQUE pour les oiseaux.
TOXIQUE pour les petits mammifères sauvages.
TOXIQUE pour les organismes aquatiques.
TOXIQUE pour les plantes terrestres non ciblées.
 - **Toxicité aquatique** : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
 - **Effets écotoxiques** :
 - **Remarque** : Très toxique pour les organismes aquatiques.
 - **Autres indications écologiques** :
 - **Indications générales** :
Catégorie de pollution des eaux 3 (D) (Classification propre): très polluant
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations, même pas en petite quantité.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une quantité minimale dans le sous-sol.
Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.
Très toxique pour organismes aquatiques.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
 - **PBT** : Non applicable.
 - **vPvB** : Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Données sur l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
 - **Recommandation** :
Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial de réglementation responsable. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.
 - **Emballages non nettoyés** :
 - **Recommandation** :
NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :
 1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
 2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

CA/FR

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 07/03/2019

Révision: 07/03/2019

Nom du produit : *Nexter SC® Acaricide/Insecticide*

(suite de la page 7)

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· **14.1 Numéro ONU**

· DOT/TMD, ADR, IMDG, IATA UN3287

· **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

· DOT/TMD *LIQUIDE INORGANIQUE TOXIQUE, N.S.A. (PYRIDABEN)*

· ADR *3287 LIQUIDE INORGANIQUE TOXIQUE, N.S.A. (PYRIDABEN), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT*

· IMDG *TOXIC LIQUID, INORGANIC, N.O.S. (Pyridaben), MARINE POLLUTANT*

· IATA *TOXIC LIQUID, INORGANIC, N.O.S. (Pyridaben)*

· **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

· **14.3 DOT/TMD (Règlement sur le transport des marchandises dangereuses):**



· Class 6.1 Matières toxiques.

· Label 6.1

· **ADR, IMDG**



· Classe 6.1 Matières toxiques.

· Étiquette 6.1

· **IATA**



· Class 6.1 Matières toxiques.

· Label 6.1

· **14.4 Groupe d'emballage**

· DOT/TMD, ADR, IMDG, IATA III

· **14.5 Dangers pour l'environnement :**

Le produit contient des matières dangereuses pour l'environnement : 2-tert-butyl-5-(4-tert-butylbenzylthio)-4-chloropyridazine-3(2H)-one

· **Marine Pollutant :** *Signe conventionnel (poisson et arbre)*

· **Marquage spécial (ADR) :** *Signe conventionnel (poisson et arbre)*

· **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Attention: Matières toxiques.

· **Indice Kemler :** 60

· **No EMS :** F-A,S-A

· **Stowage Category** A

(suite page 9)

CA/FR

Fiche de données de sécurité

selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 07/03/2019

Révision: 07/03/2019

Nom du produit : Nexter SC® Acaricide/Insecticide

(suite de la page 8)

· Stowage Code	SW2 Clear of living quarters.
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport :	
· DOT/TMD	
· Quantity limitations	Sur l'avion / rail de passagers: 60 L Sur l'avion cargo uniquement: 220 L

· ADR	
· Quantités limitées (LQ)	5L
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml
· Catégorie de transport	2
· Code de restriction en tunnels	E

· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	5L
· Excepted quantities (EQ)	Code: E1 Quantité nette maximale par emballage intérieur: 30 ml Quantité nette maximale par emballage extérieur: 1000 ml
· "Règlement type" de l'ONU :	UN 3287 LIQUIDE INORGANIQUE TOXIQUE, N.S.A. (PYRIDABEN), 6.1, III, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

RUBRIQUE 15: Informations sur la réglementation

· **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

· **TSCA (Loi sur le contrôle des substances toxiques)**

CAS: 2634-33-5 | 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one

· **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3**

· **Prescriptions nationales :**

· **Classification complémentaire selon GefStoffV (ordonnance sur les produits dangereux) annexe II :**

Lire l'étiquette, autorisée en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires, avant d'utiliser ou de manipuler le produit antiparasitaire.

Des exigences environnementales propres au Canada concernant la manipulation, l'utilisation et l'élimination de ce produit antiparasitaire sont indiquées sur l'étiquette.

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique :** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité

selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 07/03/2019

Révision: 07/03/2019

Nom du produit : Nexter SC® Acaricide/Insecticide

(suite de la page 9)

· Phrases importantes*H301 Toxique en cas d'ingestion.**H331 Toxique par inhalation.**H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.**H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.***· Service établissant la fiche technique : Supply Chain****· Contact : sds@gowanco.com****· Date de la plus récente version révisée de la fiche de données de sécurité 07/03/2019 / 7****· Acronymes et abréviations :***IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods**DOT: US Department of Transportation**IATA: International Air Transport Association**GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals**EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances**ELINCS: European List of Notified Chemical Substances**CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)**NFPA: National Fire Protection Association (USA)**LC50: Lethal concentration, 50 percent**LD50: Lethal dose, 50 percent**PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic**vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative***· * Données modifiées par rapport à la version précédente**

CA/FR